



Club des Joyeux Curleurs – Automne 2020

◇ Membres du comité :

Président :	Serge Péloquin	450 743-3712	liseserge51@hotmail.com
Vice-président :	Jacques Beaulieu	450 742-1771	jacques-beaulieu@videotron.ca
Secrétaire :	Colette Gauthier	450 742-4952	colettegauthier20@videotron.ca
Trésorier :	Jean-Claude Laquerre	514 795-8048	laquerjc@videotron.ca
1er directeur :	Yves Trudel	450 742-3073	yves.trudel5@videotron.ca
2e directeur :	Jean-Guy Parent	450 742-9034	parent.jean-guy@videotron.ca
3e directeur :	Claude Alarie	450 742-3503	claudе-alarie@hotmail.com

◇ Admissibilité :

Toute personne qui a officiellement pris sa retraite et dont les activités personnelles ne viennent pas en conflit avec l'horaire des parties est admissible.

◇ Horaire de la saison :

- Deux blocs : - Lundi 5 octobre au jeudi 17 décembre 2020
- Lundi 4 janvier au jeudi 1^{er} avril 2021
- Formation d'équipes : Pour chaque bloc et chaque journée (lundi et jeudi)

◇ Cotisation :

- Coût : 200 \$ (160 \$: abonnement au Club de curling Aurèle-Racine et affiliation à Curling Québec, 10 \$: désinfection et 30 \$: fonctionnement de la ligue).
- Aucun remboursement ne sera fait trois semaines après le début des activités (22 octobre).

◇ Horaire rotatif des joutes du lundi et du jeudi :

- 9 h 30 : Glaces 1, 2 et 3
- 12 h 00 : Glaces 1, 2 et 3
- 14 h 30 : Glaces 1 et 2 (pratique sur la glace 3 pour ceux qui le désirent)

Il est suggéré d'arriver seulement 15 minutes avant le début de sa partie.

◇ Politique de remplacement :

- Le membre qui s'absentera doit se trouver un remplaçant en suivant la politique établie (inscrite au bas de l'horaire) et avertir son capitaine.
- Le remplaçant indique sa présence au responsable de la séance lors de chaque remplacement.

◇ Règles de jeu :

- La salutation peut se faire en touchant la brosse des autres joueurs au début et à la fin de la partie.
- Les pierres sont brossées par un des deux coéquipiers du lanceur en alternance.
- Les joueurs en attente se tiennent à deux mètres de distance.
- Le capitaine (ou le vice-capitaine) en devoir dans la maison de chacune des équipes n'a pas le droit de brosser les pierres mises en mouvement par l'équipe qui lance, quelle que soit la couleur.

◇ **Pointage :**

- Les équipes doivent compter au moins 3 joueurs pour s'inscrire au pointage.
- L'équipe qui a 4 joueurs doit prêter un joueur (décision du capitaine) à l'équipe adverse si celle-ci a seulement 2 joueurs.

◇ **Désinfection des pierres :**

- Les joueurs choisissent leurs deux pierres. Aucun échange de pierres n'est permis pendant un match.
- Le joueur qui lance la pierre suivante récupère sa propre pierre. Il n'avance pas la pierre d'un autre joueur.
- Un membre de chaque équipe sera désigné pour désinfecter les pierres à la fin de chaque séance.
- L'instrument de mesure devra être désinfecté après son utilisation.

◇ **Tirage hebdomadaire:**

Un tirage de 30 \$ aura lieu le lundi. Le nom du gagnant sera retiré pour les tirages subséquents.

◇ **Location d'équipement de curling :**

- Quelques balais, stabilisateurs, lance-pierre ou semelles glissantes appartenant au Club de curling Aurèle-Racine (450 742-4100) seront disponibles en location au bar et pour l'usage d'une seule personne pour la durée de l'emprunt.
- Le coût de 2 \$ servira à couvrir les coûts reliés à la désinfection.

◇ **Couvre-visage :**

- Le port du couvre-visage est obligatoire dans tous les déplacements (salles, vestiaires, corridors, toilettes) jusqu'à destination sur la glace.
- Il peut être enlevé lorsque la personne est assise à titre de spectateur ou dans une aire de restauration (salle du haut) et que la distanciation minimale de 1,5 mètre est respectée.

◇ **Reconnaissance de risque :**

- Étant donné la nature hautement contagieuse de la COVID-19 et la participation volontaire de chacun, le joueur ne doit pas se présenter au curling s'il ressent des symptômes de rhume ou de grippe.
- Il devra aussi demeurer chez lui durant 14 jours après les dernières manifestations des symptômes.

◇ **Chaussures :**

Le joueur doit porter des chaussures, autres que celles portées à l'extérieur, qui ne salissent pas ou n'endommagent pas la surface glacée.

◇ **Commentaire :**

Un joueur s'adresse au président Serge Péloquin pour un commentaire ou une plainte.

◇ **Changement d'adresse postale ou de courriel :**

Il faut avvertir Colette Gauthier au 450 742-4952 ou à colettegauthier20@videotron.ca.